

LES AVANTAGES DE NOTRE GARANTIE



Une couverture contre les défauts de manufacture et d'étanchéité des matériaux est comprise durant 50 ans à compter de l'achat



Des tests de pression et de qualité sont effectués sur tous les produits, assurant ainsi la qualité et l'exemption de défauts majeurs.



La réparation de fuite d'eau survenue en raison d'une malfaçon lors de la pose en usine d'éléments de plomberie ou lors du raccordement des tuyaux aux accessoires est garantie pendant trois (3) mois



La garantie peut être transférée à un propriétaire subséquent sous certaines conditions